

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

Pour l'administration :

Par délégation :

Lydie MICHEL

Secrétaire

Administrateur Général



Délibération n°2023-176

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 8

EAU ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (MONCONTOUR) AVENANT N°2 AU CONTRAT - 2016-2028

La Commune de Moncontour a confié la gestion de son service public d'eau potable à la société STGS par contrat de délégation de service public signé le 23 novembre 2015, pour la période 2016-2027. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°1. Au 1^{er} janvier 2019, la compétence eau potable a été transférée Lamballe Terre & Mer, entraînant le transfert du contrat à la communauté d'agglomération.

Dans l'optique de supprimer la dégressivité des tarifs de consommation d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, il est proposé de supprimer la dégressivité des tarifs du délégataire, prévue à son contrat.

Par ailleurs, les abonnés du secteur de « La Gare » à Plémy sont alimentés en eau potable à partir du réservoir de Moncontour « le Clos Suzain » mais sont actuellement rattachés au service d'eau potable de Plémy. Afin de simplifier la gestion de ces abonnés, il convient de les rattacher au service d'eau potable de Moncontour.

Enfin, le contrat actuel de délégation de service public pour l'eau potable de la commune de Moncontour arrive à échéance le 31 décembre 2027. Afin d'harmoniser la date de fin de contrat de l'ensemble des délégations de service public en cours sur le territoire communautaire, il est proposé de prolonger de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2028 ledit contrat.

Aussi, il est proposé la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'eau potable 2016-2027 sur la commune de Moncontour, pour les raisons suivantes :

- Supprimer la dégressivité des tarifs au m³,
- Rattacher les abonnés du secteur de « La Gare » à Plémy au contrat de délégation du service public d'eau potable de Moncontour,
- Prolonger de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2028 ledit contrat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de supprimer la dégressivité des tarifs au m³ prévue au contrat de délégation de service public d'eau potable de Moncontour 2016-2027,
- DECIDE de rattacher les abonnés du secteur de « La Gare » à Plémy au contrat de délégation de service public d'eau potable de Moncontour 2016-2027,
- DECIDE de prolonger de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2028 le contrat de délégation de service public d'eau potable de Moncontour 2016-2027,
- APPROUVE les modalités de l'avenant n°2 au contrat établi,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable sur le territoire de la commune de Moncontour et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



7 NOV. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le

8 NOV. 2023

De la publication le
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

8 NOV. 2023